

THE
UNIVERSITY
OF CHICAGO
LIBRARY

HAÏTI

AU POINT DE VUE RELIGIEUX

UNIVERSITÉ DE FRANCE — ACADÉMIE DE PARIS

HAÏTI

AU POINT DE VUE RELIGIEUX

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Pour obtenir le grade de bachelier en théologie

et soutenue publiquement le samedi 9 juillet 1887, à 4 heures

PAR

JEAN-WILLIAM HÉRIVEL
II

ALENÇON

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE F. GUY

11, RUE DE LA HALLE-AUX-TOILES, 11

1887

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Examineurs de la soutenance :

M. VAUCHER, Président de la soutenance.
MM. VAUCHER, }
PH. BERGER, } Examineurs.
LICHTENBERGER, }

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

HAÏTI

AU POINT DE VUE RELIGIEUX

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE D'HAÏTI.

Haïti, située entre le 17° 45' et le 19° 58' de latitude nord, et le 70° 45' et le 76° 55' de longitude ouest de Paris, est, par son étendue, la plus considérable des grandes Antilles, après Cuba.

Comment peindre l'aspect pittoresque et grandiose de l'île qu'on appelait jadis « l'Eden de la France », avec ses hautes montagnes entrecoupées de gorges obscures et profondes, enveloppées de tous côtés par un océan de verdure, émaillées de lianes fleuries qui s'enlacent et s'entre-croisent dans les branches de l'acajou, du man-guier, de l'abricotier ; avec ses innombrables collines où

croissent pêle-mêle, presque sans culture, le caféier, le cotonnier, l'oranger, le cacaoyer ; avec ses vallées sinueuses et accidentées où de magnifiques cascades font entendre leur doux murmure, ou, bondissant de rochers en rochers, se dispersent en l'air en flottant comme des écharpes nuancées des plus brillantes couleurs ; ces plaines immenses où prospèrent le bananier, le bambou, le palmier, le goyavier sous l'action bienfaisante des eaux abondantes qui fécondent leurs racines ; avec ce soleil pur et resplendissant, d'où jaillissent des flots de chaleur et de lumière qui répandent sur la nature entière la joie et l'abondance.

L'imagination si vive de l'Européen a beau présenter à son esprit les plus merveilleux, les plus ravissants tableaux, tout s'évanouit en présence de l'indescriptible réalité. Là bas le Haïtien répète à tout venant : *Haïti li pays bon Dieu*. Il a raison.

Sir Spencer St-John, ex-ministre plénipotentiaire anglais à Haïti, dans un livre qu'il vient de publier, confirme mes éloges. « J'ai parcouru, dit-il, presque tout le globe et « je puis dire qu'il n'existe nulle part une île aussi « belle que Saint-Domingue ; aucun pays ne possède une « plus grande puissance de production, aucun, une plus « grande variété de sols, de climats et de produits, aucun, « une aussi admirable position géographique. Nulle part « les pentes des montagnes n'offrent des aspects plus « variés, plus enchanteurs et ne permettent de créer des « villas plus ravissantes et plus saines. »

Le climat diffère en raison de l'élévation plus ou moins grande du sol. Sur les hauteurs, les nuits sont assez froides ; dans les plaines, les vents alizés soufflent régulièrement chaque jour et tempèrent d'une manière agréable

les chaleurs tropicales. Les pluies y sont abondantes de la mi-juillet à la mi-octobre et très rares en janvier, février, mars. En été mon thermomètre n'est jamais monté, même au milieu du jour, au-dessus de 35°, 50 centigrades; en hiver, à midi, jamais il n'est descendu au-dessous de 24°, 50 centigrades.

Si la fièvre jaune fait quelquefois de terribles ravages parmi les marins des navires à voiles, obligés de vivre des semaines entières au milieu des miasmes infects qui se dégagent des immondices que les pluies torrentielles ont charriées dans les ports, elle sévit très rarement à terre, et, s'il s'en produit quelque cas la victime est presque toujours un blanc, nouvellement arrivé et coupable de quelque imprudence.

Vue des hauteurs, la configuration d'Haïti ressemble à la capsule d'une châtaigne. Ses plus grandes dimensions sont 550 kilomètres de longueur et 237 kilomètres à 27 kilomètres de largeur, sa superficie est de 73,000 kilomètres carrés, à peu près celle de l'Angleterre proprement dite. A l'époque de la domination française, elle était connue sous le nom de Saint-Domingue. Lorsque le 6 décembre 1492, Colomb aborda au môle Saint-Nicolas, extrémité nord-ouest de l'île, elle avait parmi les naturels deux noms : celui de Ayti et celui de Quisquiëa. Colomb la nomma Hispaniola ou Petite Espagne.

Ayti ou Quisquiëa, « qui voulait dire dans la langue des indigènes, grande terre ou terre montagneuse », était alors divisée en cinq royaumes parfaitement distincts sous l'autorité de chefs à la fois religieux et politiques qui s'appelaient Caciques. Les habitants doux, simples et inoffensifs reçurent les Espagnols comme des envoyés du

ciel, avec une crainte superstitieuse mêlée d'admiration. De taille moyenne, les cheveux noirs et plats, le teint cuivré, les indigènes avaient, dit-on, un extérieur agréable. Ils se présentaient aux nouveaux venus parés d'ornements d'or.

Les Espagnols connurent bientôt les richesses du pays ; excités par la convoitise des yeux, alléchés par l'or, comme des tigres et des lions pressés par la faim, ils commirent d'exécrables forfaits, se livrèrent à d'horribles massacres et, pour assouvir leur cruauté, ils mirent en œuvre tous les raffinements que leur suggéra une civilisation plus avancée ; aussi dans l'espace de quelques années une nation de plus d'un million d'âmes s'éteignit victime de leur insatiable avidité. On ne comptait plus vers le commencement du dix-septième siècle dans l'île entière, malgré les quatre-vingt mille Indiens brutalement enlevés des îles voisines (1), que quatorze mille indigènes.

Tel était l'état de la plus ancienne colonie espagnole en Amérique, lorsqu'en 1625 des aventuriers normands et anglais débarquèrent le même jour à des endroits différents dans l'île de Saint-Christophe. Les Normands, sous la conduite d'un gentilhomme dieppois, le capitaine d'Esnambuc, et les Anglais sous les ordres du capitaine Warner, se concertèrent pour y créer des établissements, puis d'un commun accord se partagèrent le territoire.

Vers la fin de l'année 1629, les Espagnols les attaquèrent avec une flotte puissante et les contraignirent à quitter l'île de Saint-Christophe. La plupart de ces infor-

(1) *Histoire des cruautés des Espagnols dans les Indes occidentales*, par Las Casas.

tunés, battus par la tempête sur des bateaux construits à la hâte, incapables de résister aux terribles ouragans qui sont le fléau des Antilles, après avoir souffert toutes les rigueurs de la famine, tous les maux qu'aucune langue humaine ne saurait exprimer, vinrent échouer sur la petite île de la Tortue, au nord-ouest d'Haïti.

Vers la même époque, la Providence se servit des persécutions des Espagnols pour accroître le nombre de ces aventuriers ; des réfugiés hollandais s'enfuirent de l'île de Santa-Cruz et devinrent les compagnons d'infortune des premiers arrivés.

Ces renforts allaient leur permettre de tenter des établissemens de l'autre côté de l'étroit canal qui les séparait de la *grande terre*. J'ai moi-même plusieurs fois fait cette traversée en petit canot ; la distance n'est que de deux à trois lieues. Ils débarquèrent à un endroit appelé aujourd'hui Port-de-Paix. Cette partie de la grande île était alors presque abandonnée par les Espagnols que la soif de l'or et de l'argent avait fait émigrer en grand nombre vers le Mexique. Les bœufs et les porcs abondaient. Les nouveaux venus se livrèrent à la chasse de ces animaux et se mirent à boucaner à la manière des indigènes les peaux et les viandes que vinrent leur acheter les marchands hollandais, établis sur la côte du Brésil. Les *boucans*, endroits où ils fumaient et faisaient sécher les produits de leur chasse, leur valurent le nom de boucaniers.

Aux boucaniers se joignirent bientôt des corsaires devenus célèbres dans la suite sous le nom de flibustiers, parmi lesquels on pourrait citer Morgan, Montauban, Lolonnois, Godefroy et un gentilhomme du nom de Montbars.

Les boucaniers français s'étendirent plus particulière-

ment le long de la côte nord-ouest d'Haïti sans trop s'avancer dans les terres. En 1640, le colonel Levasseur fut envoyé par le commandeur de Poincy, gouverneur général des îles françaises de l'Amérique, prendre le commandement de l'île de la Tortue. Alors soutenus par la métropole, les colons s'avancèrent graduellement vers l'intérieur, malgré tous les efforts des Espagnols pour les en empêcher, et après de sanglantes escarmouches occupèrent au nom de la France environ le tiers du pays, toute la partie occidentale, qui sous son nom actuel d'Haïti fait le sujet de notre étude. Cette prise de possession fut reconnue par les Espagnols en 1697.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION HAÏTIENNE. — TOUSSAINT-LOUVERTURE. — LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE

La nation haïtienne doit son existence politique à l'initiative et au patronage de l'Église catholique romaine, devenue l'arbitre absolu des destinées des peuples. Toutes les questions de droit international, politiques, morales ou religieuses, devaient être soumises à son approbation. Ce fut le cas pour l'importante innovation du trafic de la chair humaine au quinzième siècle. Les représentants du Pape se prononcèrent en sa faveur ; aussi l'Église catholique en devint-elle moralement responsable (1).

Cependant il faut le dire à leur honneur, quelques missionnaires dominicains, à qui l'éducation des Indiens de l'Amérique avait été d'abord confiée, élevèrent la voix contre tout système d'esclavage. Le prêtre Las Casas fit même deux voyages en Europe (1539 et 1543) pour y plaider la cause de l'indépendance des Indiens. Alors le cardinal Ximènes se décida à envoyer dans les colonies deux moines hiéronymites, comme surintendants, pour y trancher la question. Las Casas fut chargé de les y accompagner avec le titre de protecteur des Indiens.

(1) Le vénérable abbé Grégoire a essayé de réfuter ce fait dans un mémoire intitulé *Apologie de Las Casas*. Mais un mémoire de Las Casas, adressé au grand chancelier des Indes et inséré dans la collection manuscrite de Munoz, prouve que, le premier, il obtint un ordre royal autorisant le transport des noirs en Amérique, transport qui n'avait lieu, jusque là, que par contrebande. (*Grand dictionnaire universel*, par Pierre Larousse)

Naturellement les colons espagnols prétendirent qu'il était impossible de réaliser dans les colonies aucun progrès, si les planteurs ne pouvaient astreindre les Indiens au travail. Ils alléguèrent des raisons si fortes que Las Casas, pour tourner la difficulté et sauvegarder la liberté des Indiens, ses protégés, proposa d'acheter dans les établissements portugais, sur la côte d'Afrique, un nombre suffisant de noirs et de les transporter en Amérique où ils pourraient être employés comme esclaves dans les mines et à la culture du sol. Malheureusement pour des millions d'infortunés Africains, le conseil de Las Casas fut adopté. « Quelle inconséquence avec ses principes ! dit « l'écrivain Herrera, livre II, page 16. Combattant à bon « droit pour la liberté des habitants du nouveau monde, « il consentait à rendre esclaves les indigènes d'une autre « contrée, et dans son ardeur pour sauver les Indiens « du joug, il affirmait sans scrupules qu'il était utile d'en « imposer un plus pénible aux Africains. » Le roi Charles-Quint accorda à l'un de ses courtisans flamands le privilège exclusif d'importer aux Antilles quatre mille noirs. Celui-ci vendit son monopole pour vingt-cinq mille ducats à des marchands génois qui les premiers établirent d'une manière permanente entre l'Afrique et l'Amérique ce commerce de créatures humaines.

Les colons français comme les planteurs espagnols profitèrent de la décision des délégués du Saint-Siège. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, la population primitive avait été indignement, impitoyablement anéantie, les bras manquaient pour la culture. On eut recours aux moyens de Las Casas. On fit venir des Africains.

D'après un recensement officiel français que j'ai sous les yeux, en 1687 on ne comptait encore à Haïti que trois

mille cinq cent quatre-vingt-deux noirs. Mais le trafic diabolique de la traite se développa si rapidement et prit de telles proportions, que malgré la difficulté des communications à cette époque entre l'Afrique et l'Amérique, le nombre de ces malheureux s'élevait, en 1737, à six cent mille âmes. Ces pauvres noirs arrachés à leur patrie arrosèrent de leurs sueurs et de leur sang cette terre féconde. Les terres labourables furent bientôt défrichées et transformées en splendides plantations. Des palais somptueux, dont on voit encore les ruines, s'élevèrent dans des sites charmants. La prospérité de la colonie s'accrut tellement qu'elle devint la plus riche du monde. En 1790, le chiffre des exportations s'élevait en monnaie française à 133,534,423 francs, valeur de :

93,177,512 livres sucre brut,	
70,277,708 — — blanc,	
68,151,180 — café,	
6,286,126 — coton,	
930,016 — indigo,	
5,186 bannettes de cuirs en poils,	
7,887 — tannés,	
29,502 boucauts de sirop,	
303 barriques de tafia.	

À cette date, on comptait dans la colonie 37,782 chevaux, 48,852 mulets et 247,612 bêtes à cornes. Fondée sur le crime, cette prospérité inouïe ne pouvait être de longue durée. Car l'orgueil qui subordonne tout à soi, qui veut briser tout ce qui lui résiste, est un présage certain de décadence et de ruine. Le Dieu qui avait naguère délivré les esclaves blancs, les Israélites, de la servitude des Égyptiens, allait délivrer les esclaves noirs de la servitude

des blancs à Haïti. O mystérieuse Providence, l'Égyptien Pharaon décréta la mort de tous les enfants des blancs, et de ce crime naquit la délivrance ; car il permit à un enfant de la race proscrite, à Moïse, d'entrer dans le palais royal du cruel persécuteur de ses pères pour y recevoir une brillante éducation et se préparer ainsi à devenir un jour le libérateur de son peuple. Les colons par leur commerce illégitime avec leurs esclaves donnèrent naissance à des enfants qu'il fallut envoyer dans la métropole, à Paris pour y compléter leur éducation. Là, ils puisèrent des idées de liberté, qui, après s'être développées dans l'esprit de leurs frères moins heureux, se traduisirent par une résistance héroïque et contribuèrent puissamment à leur commune délivrance.

En effet, malgré la surveillance active de l'Église catholique et des rois de France, malgré les persécutions les plus atroces, les principes de liberté firent leur chemin. Brutalement comprimés pendant trop longtemps, ils se manifestèrent tout à coup avec une puissance irrésistible.

Ogée et Chavannes, deux jeunes mulâtres, hardis et éclairés, imbus des idées de la Révolution de 1789, bien résolus à se venger de l'injustice des colons, débarquèrent à Haïti. Leurs discours produisirent bientôt parmi les noirs une émotion sourde et profonde. On en avertit les colons, mais ceux-ci, amollis par le luxe, aveuglés par la cupidité, méprisèrent tous les conseils. Du reste, ils croyaient leurs esclaves incapables de réflexions sérieuses et d'idées d'ensemble. Néanmoins, l'agitation augmenta. On prit les armes. Ogée et Chavannes furent poursuivis. Arrêtés, ils furent jugés comme rebelles et rompus sur la roue.

Les noirs se soulevèrent dans le nord sous Jean François et Biassou et dans le sud sous Rigaud ; les luttes ne cessèrent plus. Chaque jour, de part et d'autres, des actes d'une cruauté féroce furent commis. Chaque jour, les vallées et les montagnes retentirent des cris des victimes, le sang coula à flots. Entre eux, les colons ne purent s'entendre et se divisèrent en trois factions. C'est en vain que la France envoya des commissaires pour rétablir l'ordre, la perte de la plus belle colonie française devint inévitable.

Nous ne parlerons pas des Haïtiens qui se distinguèrent dans ces luttes sanglantes, tels que les Jeannot, les Christophe, les Pétion, etc., etc., qui, d'esclaves qu'ils étaient pour la plupart, s'élevèrent aux plus hautes dignités et exercèrent une prodigieuse influence sur leurs compatriotes. Pourtant nous ne pouvons passer sous silence l'homme qui semble les dominer tous et que l'on peut considérer comme le véritable fondateur de l'indépendance d'Haïti, nous voulons parler de Toussaint Louverture.

On dit que Toussaint naquit à Haïti sur la plantation Breda en 1743, le jour de la Toussaint à laquelle il dut son nom. Parvenu à l'âge du travail, on l'occupa à garder des bestiaux. Son intelligence précoce ne tarda pas à le faire remarquer de son maître auquel il montra le plus fidèle attachement. On le fit cocher, puis surveillant de la plantation. Il consacrait ses loisirs à l'étude, c'est ainsi qu'il apprit à lire le français et un peu de latin. Ces études, bien que superficielles, développèrent son intelligence et lui permirent de rendre, dans la suite, de nombreux services à ses compagnons d'armes. Il demeura étranger aux premiers mouvements insurrectionnels et ne prit part dans la suite à la révolte que pour défendre l'autorité du

roi. Puis Toussaint devint aide de camp de Jean François et passa avec lui dans le parti des Espagnols qu'il servit jusqu'en 1794. A cette époque, ayant connu le décret de la Convention qui proclamait la suppression de l'esclavage, il ouvrit des négociations avec le gouverneur français qui le nomma général de brigade. Remarquant l'infériorité relative de ses compagnons il sut les dominer et tirer d'eux le meilleur parti. Diplomate consommé, il sut toujours dissimuler ses projets à ses adversaires, les servant tous en apparence, tour à tour ou simultanément, en réalité se servant de tous pour arriver à ses fins. Les Espagnols refusaient de céder la partie de l'île qu'ils occupaient encore, il les y contraignit en s'emparant de San-Domingo. Lorsqu'il fut devenu seul maître de l'île entière, une admirable prospérité commença pour la colonie sous son intelligente administration. Il savait attirer les blancs par une sage protection et contenir les noirs par la crainte. Telle fut son habileté, que lorsque le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte aborda dans l'île d'Haïti avec une armée de près de cinquante mille hommes, Toussaint en était le maître absolu.

Le général Leclerc, au lieu de lui envoyer une lettre et ses deux enfants, selon les instructions qu'il avait reçues de Bonaparte, au lieu de le traiter avec les égards qui lui étaient dus, essaya de s'emparer par surprise du Cap Haïtien et ses menées artificieuses et impolitiques éveillèrent les soupçons des Haïtiens. La partie était perdue.

Toussaint fut pris ; pour s'emparer de sa personne, on abusa de son affection pour ses enfants. On le trahit. Celui qui avait triomphé de tous les partis, celui qui les avait anéantis les uns après les autres, se laissa vaincre par son amour paternel. Chargé de chaînes, il fut embarqué

à bord de la *Créole*, d'où il passa, avec toute sa famille à bord du *Héros*, qui le conduisit en France. Napoléon le fit enfermer dans le fort de Joux après l'avoir séparé de sa famille. Ainsi périt, après dix mois de captivité, celui dont le général français Pamphile Lacroix avait dit : *Nul n'osait l'aborder sans crainte et ne le quittait sans respect.*

On sait comment finit la malheureuse expédition du général Leclerc et ce que devint sa brillante armée. Malgré la magnifique bravoure de ses troupes, qui résistèrent à tout découragement sous ce climat brûlant qui rend le travail soutenu difficile aux Européens, la France dut renoncer, de guerre lasse, à cette riche colonie. 1.500 hommes à peine retournèrent dans leurs foyers ; le climat, les trahisons, les combats avaient eu raison des autres.

L'indépendance d'Haïti fut solennellement proclamée en 1804 par Dessaline, près de la ville de Gonaïves. La France se résigna à la reconnaître à la suite d'un traité par lequel les Haïtiens s'engagèrent à payer une forte indemnité.

Nous ne prolongerons pas davantage cet aperçu historique que nous avons cru nécessaire pour expliquer l'état moral et le caractère haïtien. Cependant, il ne faut pas que nous l'oublions, si la France ne règne plus sur Haïti, elle y a laissé sa langue, ses principes, ses lois, ses mœurs, ses préjugés et sa religion plus ou moins modifiés par les circonstances.

CHAPITRE III

LE CULTE DU VAUDOUX

Après avoir lu ce que dit sir Spencer St-John sur le culte du Vaudoux et le cannibalisme à Haïti, on serait tenté de croire que le pays n'est habité que par des anthropophages ou des sauvages de la pire espèce.

J'ai parcouru le pays à cheval, depuis les Cayes, extrémité sud-ouest, jusqu'au Fort-Liberté, extrémité nord-est. J'ai séjourné dans les environs de Jérémie, Fort-Jacques, Mirebalais, Petite-Rivière, Gros-Morne, Port-de-Paix, Saint-Michel, Saint-Raphaël, etc. Je crois connaître le pays mieux que beaucoup d'indigènes. J'ai logé dans leurs petites *cases* et mangé avec leurs familles. J'ai couché à la belle étoile dans les bois, sans armes. On m'a toujours témoigné les plus grands égards et partout j'ai été enchanté de l'accueil bienveillant dont j'ai été l'objet. De plus j'ai acquis la conviction, durant mon séjour au milieu de cette intéressante population, que le Haïtien, quelle que soit son origine et sa couleur, est susceptible du même développement que le blanc. Il y a plus, les noirs des campagnes m'ont souvent paru plus ingénieux et mieux doués que les paysans de nos montagnes, auxquels de nombreux et pénibles travaux ne laissent aucun loisir.

Dans leurs mornes, les sectateurs du Vaudoux mélan-

gent souvent, d'une manière assez étrange, les symboles de leur culte avec ceux du culte catholique. Est-ce pour mériter les faveurs du ciel, ou pour gagner l'estime du clergé des deux cultes? C'est une question que je n'ai pu éclaircir. Quoi qu'il en soit, on voit, à la campagne, sur des autels élevés dans des *Humforts*, de petites cabanes ou chapelles, pour la célébration du culte du Vaudoux, des images des saints, des crucifix, des queues de vaches, des pierres-à-tonnerre, comme on les appelle, des plantes mystérieuses, etc. On y trouve même des cages consacrées dans lesquelles on conserve les couleuvres, images de leur dieu.

« Le Vaudoux, d'après ce que nous en avons vu, n'est pas simplement une secte, comme le dit Bescherelle, mais plutôt un culte. Ce culte barbare a été anciennement importé de quelque coin de l'Afrique par la traite. Transmis de père en fils par les sectateurs qui y sont restés fidèles, il s'est ainsi perpétué dans le pays jusqu'à nos jours (1) ».

Le mot Vaudoux est donc employé pour désigner le principe d'un culte indigène, d'origine africaine, dans lequel la sorcellerie et la superstition jouent un grand rôle. C'est le culte des esprits. On croit généralement à un grand esprit auquel sont subordonnés une infinité d'esprits inférieurs. La santé, la prospérité, la maladie, la folie, la végétation même, chaque chose est sous l'influence particulière d'un esprit, et tous ces êtres surnaturels reconnaissent la suprématie du grand Esprit. Celui-ci, dans leurs cérémonies religieuses, est représenté

(1) *Moniteur haïtien*, journal officiel de la République, du samedi 20 février 1864.

par une couleuvre placée sur un autel resplendissant de bougies allumées. Le grand prêtre noir, qui se reconnaît à la manière particulière dont sont arrangés ses cheveux, prétend communiquer avec le grand Esprit, au moyen d'un médium, la grande prêtresse.

Un missionnaire évangélique français, M. Eldin, qui a séjourné treize ans dans le pays, pense avec raison que le mot Vaudoux n'est pas africain et qu'il pourrait bien se faire qu'il eût la même origine que le mot *vaudois* qui dérive d'un ancien mot français *vaudais* qui signifiait « sorcier ». En effet, les vaudoux ne sont que des « sorciers » qui préparent le *wanga*, nom général donné aux poisons, aux philtres et aux charmes. Celui qui préside les cérémonies porte le nom de roi, et la prêtresse celui de reine ; ou encore, le premier se nomme papa-roi et la seconde maman-roi, et par corruption, papaloi et mamanloi.

Sans faire allusion à cette hypothèse, une description faite par Moreau de Saint Méry semble confirmer l'idée émise par M. Eldin. « On a terminé les préparatifs d'usage ; chaque adepte a juré, à tour de rôle, de garder le secret le plus absolu sur ce qui va se dire. Alors, la foule s'écarte ; tous ceux qui le désirent s'approchent, selon leur rang d'ancienneté dans la secte, pour implorer l'aide de la divinité. La plupart demandent le pouvoir de diriger la conduite de leurs maîtres ; cependant, les souhaits offrent une grande variété. L'un veut devenir plus riche, l'autre plaire à une insensible, ou ramener une infidèle. Celui-ci demande une prompte guérison, ou une longue vie ; cette vieille femme vient conjurer le dieu de mettre un terme au dédain avec lequel la traite le jeune homme qu'elle voudrait captiver ; une plus jeune demande une affection

éternelle, ou profère les malédictions que lui inspire la haine d'une rivale préférée. Il n'y a pas une passion qui ne vienne exprimer ses vœux, et le crime lui-même ne déguise pas toujours ceux qu'il forme pour le succès de ses entreprises. A chacune de ces invocations, le roi paraît d'abord absorbé dans ses pensées; puis pénétré par l'Esprit, il saisit soudain la cage du serpent, la place sur le sol, et commande à la reine de se placer dessus. A peine l'arche sacrée est-elle sous ses pieds, que l'esprit du dieu l'envahit; elle tremble, tout son corps entre en convulsions et l'oracle parle par sa bouche. Tantôt elle flatte et fait entendre des promesses de bonheur, tantôt elle éclate en reproches. Selon ses désirs, son intérêt ou son caprice, elle formule, au nom du serpent, et comme des décrets sans appel, tout ce qu'il lui plaît de prescrire. Quand toutes les questions ont reçu de l'oracle des réponses, la plupart du temps ambiguës, le cercle se forme et le serpent est replacé sur l'autel. Alors les fidèles apportent les objets qu'ils supposent devoir être favorablement accueillis, et, afin d'éviter des comparaisons blessantes, les offrandes sont déposées dans un chapeau couvert. C'est avec ces présents qu'ils payent les dépenses des assemblées, qu'ils viennent en aide aux membres indigents, présents ou absents, et qu'ils témoignent leur reconnaissance à ceux qui contribuent en quelque chose à la prospérité ou à la gloire de la société. Ils examinent ce qui a été fait et expliquent ce qui doit être exécuté, selon la volonté du dieu, bien entendu. Trop souvent, ces prescriptions n'ont pas pour objet le bon ordre et la tranquillité publique. Un nouveau serment aussi redoutable que le premier, oblige chacun à se taire et à contribuer à l'exécution de ce qui a été décidé.

Quelquefois un vase rempli du sang encore chaud d'un chevreau vient sceller sur les lèvres de chacun le serment de souffrir la mort, plutôt que de rien révéler et lui impose l'obligation d'immoler celui qui le violerait. »

Ces cérémonies n'ont jamais lieu qu'en secret après la tombée de la nuit dans des lieux fort retirés, au sein des forêts touffues ou dans des gorges sauvages des hautes montagnes à l'abri de tout œil profane. Ces assemblées ténébreuses sont généralement accompagnées d'une danse assez difficile à décrire ; elle s'exécute au son d'un tambour formé par un tronc d'arbre creux, dont on a recouvert l'une des ouvertures d'une peau de mouton. On frappe sur cette peau des coups lents et mesurés avec le plat de la main, ce qui produit un son sourd, monotone, une sinistre cadence. Les danseurs n'ont d'abord aucun mouvement apparent, mais ils agitent tous leurs muscles ; quoique leurs corps soient à peu près immobiles, leurs membres sont secoués en cadence. Ils se regardent d'un œil étincelant, leur mouvement s'accélère, l'excitation s'accroît. Bientôt la sueur ruisselle et l'agitation des muscles et des membres devient telle que tout leur corps semble prêt à se disloquer, tandis qu'ils se dévorent du regard. Puis ils avancent en rond à la file, déchirant leurs vêtements ou mordant leur propre chair, enfin beaucoup tombent dans de véritables convulsions, se roulant les uns sur les autres comme des frénétiques. La fatigue seule met un terme à toutes ces pratiques superstitieuses, qui se renouvellent à des époques déterminées.

Malheureusement, il faut bien avouer qu'à Haïti des sacrifices humains souillent le culte du Vaudoux et plus souvent qu'on ne pense peut-être. En 1864, on a exécuté, à Port-au-Prince, huit personnes pour avoir mangé un

enfant de huit ans. J'ai sous les yeux l'acte d'accusation du tribunal criminel de Port-au-Prince.

Un noir appelé Congo Pellé, journalier servant chez un propriétaire, était fort paresseux et désirait beaucoup améliorer sa position sans se donner de peine. En face de ce dilemme, il s'adressa à sa sœur Jeanne, qui était depuis longtemps affiliée au Vaudoux. Fille d'une prêtresse, elle était elle-même une mamanloi bien connue. Il fut décidé entre eux qu'on ferait un sacrifice pour rendre le serpent favorable. Un homme plus modeste se serait contenté d'un coq ou d'un chevreau blanc, mais il pensa qu'en pareille occasion, il serait mieux d'offrir un sacrifice plus important. On tint conseil avec deux papalois, Julien Nicolas et Floréal Apollon, et l'on décida que la victime serait une petite fille ; le choix tomba sur Claireine, nièce de Jeanne et de Congo.

Le fait que l'oncle et la tante choisirent leur nièce pour victime, n'implique pas l'absence d'affection chez eux, mais le sacrifice n'en était rendu que plus réel par cette affection même. (1)

Le 27 décembre 1863, Jeanne pria sa sœur, mère de Claireine, de l'accompagner à Port-au-Prince. L'enfant, âgée d'une huitaine d'années, resta seule à la maison avec Congo, qui en profita pour la conduire chez Julien et ensuite chez Floréal, qui la garrotta et la porta sur l'autel d'un temple voisin. A son retour, dans la soirée, la mère demanda où était son enfant. Congo lui répondit qu'elle s'était perdue. On simula des recherches dans les environs et l'on consulta un autre papalois. Cet homme dit à la mère de ne pas être inquiète de sa fille, qu'elle avait été

(1) *Moniteur haïtien*, 20 février 1864.

prise par l'esprit des eaux, et qu'elle lui serait bientôt rendue. La femme crut ou fit semblant de croire à cette histoire et, suivant la recommandation du prêtre, fit brûler des cierges devant l'autel de la vierge Marie pour le retour de son enfant.

Le soir du 31 décembre, on se rassembla en grand nombre chez Jeanne, pour attendre l'arrivée de l'enfant, qui était restée quatre jours attachée sur l'autel. Comprenant le sort qui lui était réservé, elle poussa deux ou trois cris perçants, à l'entrée dans le temple des principaux chefs du complot, qui venaient pour la prendre. Elle fut aussitôt bâillonnée et liée, puis on la porta chez Jeanne, où tout était prêt pour le sacrifice. Renversée par terre, sa tante la maintenait à mi-corps, pendant que le papaloi pressait sa poitrine et que les assistants lui tenaient les bras et les jambes. Elle ne se débattit pas longtemps, car elle fut étranglée par Floréal à qui Jeanne tendit un grand couteau, avec lequel il abattit la tête. Les assistants recueillirent le sang dans une jarre. Floréal, passant alors son instrument sous la peau, écorcha sa victime ; la chair, séparée des os, fut disposée dans de grands plats de bois, pendant qu'on allait enfouir la peau et les entrailles dans le voisinage. On transporta ces plats chez Floréal ; Jeanne, faisant tinter une clochette, fit ranger les assistants en une procession, où chacun marchait, la tête renversée, en entonnant un chant sacré.

On s'occupa ensuite des préparatifs du festin, dont on sut les détails par une femme et une petite fille couchées dans une chambre voisine, qui furent réveillées par le bruit de tant de monde et qui virent tout ce qui se passait par les fentes de la cloison. Jeanne faisait cuire la chair avec des pois du Congo, tandis que Floréal faisait de

la soupe avec la tête, mise dans un vase avec des ignames.

Quand tout fut prêt on passa à la ronde la soupe et les plats ; chacun en prit sa part et mangea sans hésitation. Toute la nuit se passa à boire et à manger, ce fut une véritable orgie.

Heureusement que les recherches de la mère de Claircine et que la disparition d'une seconde fillette avaient éveillé l'attention d'un officier de police. Quatorze personnes furent arrêtées, mais on ne put réunir de preuves suffisantes que contre huit qui furent mises en prison, traduites devant le tribunal et condamnées à mort. Le procès dura deux jours et montra à quel point les basses classes étaient ignorantes et barbares. On y aurait, s'il avait été besoin, trouvé les preuves que le culte du Vaudoux est associé dans ces esprits plongés dans les ténèbres à l'exercice de la religion catholique, car il ressortit des dépositions que les papalois avaient recommandé de brûler des cierges dans les églises catholiques, et de placer sur les autels les divers objets de leur superstition, à côté des croix et des images de la Vierge.

Un fait à peu près analogue fut découvert en 1876. Un jour j'entendis un bruit inaccoutumé dans la rue. Je sortis et j'en demandai la raison ; on va fusiller un cannibale au cimetière, me répondit-on. Je rentrai et à la hâte je sellai mon cheval et je partis. Je suivis la multitude, et, arrivé sur l'espace ouvert devant le cimetière du côté est, j'aperçus un prêtre catholique exhortant un papaloi ; celui-ci avait été condamné à mort pour avoir présidé une fête semblable à celle que nous venons de décrire ; il me paraissait parfaitement indifférent et mangeait quelque chose qu'il tenait à la main. A une distance de cinquante mètres environ se trouvait un peloton de soldats avec

leurs fusils chargés. Derrière eux, une foule immense très excitée, très émue, qui attendait le dénouement tragique. Tout à coup le prêtre s'éloigne, on entend un cri sinistre : feu ! Et le pauvre malheureux papaloi tomba criblé de balles. Monté sur mon cheval au milieu de la foule, j'éprouvai une profonde pitié pour cet homme noir, et je disais en moi-même : Pourquoi est-il mort ainsi ? Où est le christianisme évangélique du deuxième et du troisième siècles devant lequel avait disparu le druidisme de mes pères avec ses sanglants sacrifices humains ? Quarante ans se sont à peine écoulés, depuis que les premiers missionnaires évangéliques sont débarqués aux îles Fidji où tous les habitants sans exception, cent trente mille personnes, étaient des cannibales féroces, aujourd'hui ces mœurs horribles ont complètement disparu.

Voilà près de quatre siècles que le catholicisme règne dans l'île d'Haïti ! Où est sa vertu ? Où sont ses fruits ? Y aurait-il une différence entre le christianisme romain et le christianisme évangélique ?

CHAPITRE IV

LE CATHOLICISME ROMAIN

Les colons espagnols, catholiques décidés, ne pouvaient se passer de religion, aussi apportèrent-ils avec eux le culte catholique à Haïti. Souvent ils s'imposèrent même de grands sacrifices pour maintenir le clergé, à cause de l'habileté avec laquelle celui-ci savait disposer, par sa prédication, les esclaves à l'obéissance, au renoncement et au sacrifice de soi-même, par un emploi habile des promesses et des menaces renfermées dans la religion chrétienne.

Le catholicisme s'implanta si fortement que plus tard on chassa les colons sans presque toucher aux prêtres. Il se peut bien que les indigènes aient senti instinctivement que la religion au nom de laquelle on les opprimait, était innocente de leurs souffrances. Quoi qu'il en soit, la plupart des prêtres rentrèrent en France et ils furent bientôt remplacés par des aventuriers de toute sorte, qui revêtaient l'habit ecclésiastique pour mener une vie plus facile et lucrative. Tellement que le clergé catholique romain de Haïti devint un objet de scandale pour tous ceux qui respectaient la religion.

Mgr A. Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, disait un jour en public : Je suis prêtre et je voudrais, pour l'honneur du sacerdoce, pouvoir laver son oppro-

bre de mes larmes et plonger les lamentables souvenirs de l'Église en Haiti dans un éternel oubli. Mais il ne dépend ni de moi, ni de personne d'en effacer la triste mémoire.

Le gouvernement du général Geffrard, frappé d'un si grand mal, crut y porter remède en signant un concordat avec la cour de Rome, en l'année 1860.

Le concordat comprenait dix-sept articles et deux additions. Entre autre, il stipulait une protection spéciale pour le culte catholique, puis l'institution d'un archevêché à Port-au-Prince et aussitôt que possible celle de plusieurs évêchés suffragants payés par l'État ; la nomination de trois évêques par le président, soumise à l'approbation du Saint-Siège ; le serment prêté au gouvernement par le clergé ; l'établissement de séminaires et de chapitres ; et enfin la nomination des curés par les évêques, sauf assentiment du gouvernement. Venaient ensuite quelques dispositions de moindre importance.

La capitale est le siège de l'archevêché, occupé par Mgr Guilloux secondé par un chapitre et par un vicaire général.

Il est prévu par le budget les traitements de :

1 archevêque à.....	20.000 francs
2 évêques à.....	12.000 —
1 vicaire général de Port-au-Prince à...	4.000 —
4 autres vicaires généraux à.....	3.000 —
67 prêtres de paroisses à.....	1.200 —

En outre, l'Etat est tenu de fournir au clergé des habitations convenables. Le logement de l'archevêque est une maison spacieuse convenablement meublée pour le climat

et située dans le quartier le plus sain de la ville. Le clergé reçoit des rémunérations fixées d'accord avec le gouvernement pour les baptêmes, mariages et funérailles.

Bien que le culte catholique romain soit la religion de l'Etat, il n'a jamais été populaire à Haïti. Les prêtres y ont, même sur les femmes, un ascendant moindre que partout ailleurs. En général, tous les Haïtiens ont horreur du célibat des prêtres. On ne cesse de critiquer le clergé, depuis l'archevêque jusqu'aux plus humbles desservants, et les conteurs de gais propos ne les ménagent pas.

Les lois reconnaissent le divorce et le clergé dénonce ceux qui se remarient civilement, comme vivant en état de concubinage. Les prêtres attaquent avec passion du haut de la chaire le protestantisme et presque toujours ces attaques produisent des effets diamétralement opposés à ceux que se proposaient leurs auteurs. Poussés par la curiosité, les auditeurs vont au temple pour se bien renseigner et nous en avons connu plusieurs qui ont été convertis au christianisme évangélique par ce moyen.

Un auteur français, M. Bonneau, a émis l'opinion que le catholicisme romain était incapable de l'emporter sur le culte du Vaudoux; quoi qu'il en soit, il est certain que les papalois, pour maintenir leur influence sur les masses, ne se font pas scrupule de pousser les sectateurs à une étrange combinaison des deux religions. Ils font brûler des cierges dans les églises, jettent sur les marches des cathédrales les débris d'os et de chevelures, qui sont pour eux des emblèmes religieux et suspendent, dans leurs temples, des images du Christ et de la Vierge.

Avant l'époque du Concordat, ils ne regardaient pas à payer largement des prêtres pour venir bénir les autels sur lesquels ils plaçaient leur divinité.

Depuis 1874, l'Eglise catholique a beaucoup gagné. Le nombre de communicants, à Pâques de l'année 1883, s'élevait à soixante-quatre mille. Plus de quatre siècles d'existence sous le patronage et avec l'appui des autorités constituées coloniales ou indigènes, vraiment c'est un faible résultat, si l'on compare ce nombre de communicants avec le chiffre de la population entière d'Haïti que l'on évalue à douze ou quatorze cent mille âmes, puis combien parmi ces catholiques haïtiens demeurent toujours sectateurs du Vaudoux !

CHAPITRE V

LE CHRISTIANISME ÉVANGÉLIQUE

Jusqu'à l'émancipation, le protestantisme n'avait pas réussi à prendre pied à Haïti. Il n'y fit son apparition que lorsqu'après les troubles du commencement de ce siècle, le calme se fut à peu près rétabli.

Était-ce par politique ou à cause du relâchement des mœurs du clergé que le président Pétion eut la pensée de faire accepter à son peuple le protestantisme comme religion officielle? nous n'avons pas pu arriver sur ce point à une conclusion nette. Toujours est-il que souvent des indigènes éclairés nous ont exprimé un désir analogue. Dans cette intention, le général Pétion, en l'année 1817, écrivit lui-même à la Société des Missions wesleyennes de Londres pour obtenir des missionnaires. MM. Brown et Catts furent envoyés à Haïti.

Sous la protection particulière du chef de l'État, il se forma bientôt une église à Port-au-Prince. La prédication des missionnaires eut un grand succès. Ils étaient infatigables, remplis de foi évangélique, ils gravissaient les montagnes, parcouraient les plaines, et répandaient partout la lumière de l'Évangile. Plusieurs indigènes se joignirent à eux dans leurs travaux. La nouvelle que le chef avait fait venir des missionnaires pour prêcher le

véritable Évangile se répandit dans les points les plus reculés du pays. Quel coup porté à l'immoralité, aux superstitions, au paganisme de l'intérieur ! Les prêtres catholiques eux-mêmes sentirent la nécessité de prendre, dans plus d'un cas, une position plus décidée à l'égard de superstitions que la politique leur avait fait tolérer jusqu'alors.

Les missionnaires Brown et Catts se décidèrent à former des pasteurs indigènes; deux jeunes gens furent choisis, M. St-Denis Baudry qui vit encore, et Evariste. Le premier fut envoyé en Europe pour y faire ses études aux frais de la Société wesleyenne, le second se disposait à partir lorsque des circonstances imprévues l'en empêchèrent.

Les succès des ministres évangéliques se prolongèrent jusqu'à la mort du président Pétion et même jusqu'au commencement du gouvernement du président Boyer. Celui-ci, élevé en France dans la religion catholique, ne vit jamais le protestantisme d'un bon œil. Le clergé catholique profita de ses préjugés. Il attendit un prétexte pour s'opposer ouvertement à la prédication de l'Évangile et ce prétexte se présenta.

En effet, un jeune homme qui assistait aux réunions fut subitement atteint d'aliénation mentale. On ne manqua pas d'attribuer ce malheur aux missionnaires, pour exciter contre eux la malveillance du peuple. Le malheureux fou, dans un moment de furie, se jeta sur sa mère et la blessa mortellement. Ce fut un cri d'horreur contre les nouveaux chrétiens. Ceux-ci furent même obligés de se cacher pour se soustraire aux violences de leurs persécuteurs. L'autorité intervint, la prédication fut interdite aux missionnaires, les assemblées aux fidèles.

Le catholicisme triomphait complètement. On donna même ordre à MM. Brown et Catts de partir d'Haïti dans le plus bref délai. Ainsi furent-ils obligés de quitter leurs chers enfants dans la foi. Quand de vieux amis me racontaient cet épisode de l'histoire du protestantisme naissant à Haïti, ils en étaient encore profondément émus.

L'église de Port-au-Prince se trouva tout à coup abandonnée à elle-même. Les membres du troupeau se rallièrent autour du vénérable Pressoir. Encouragés par sa fermeté, ils se réunissaient pour prier dans des maisons particulières, aux heures avancées de la nuit. Cependant on voulait en finir avec les restes du protestantisme. Pressoir, le général Baron, actuellement directeur de l'Arsenal, et d'autres furent mis en prison ; on parlait même de les fusiller, mais ces menaces ne pouvaient rien sur des hommes décidés à rester inébranlablement fidèles à la foi évangélique.

Après quatre ans de séjour en Europe, M. Saint-Denis Baudry fut renvoyé dans sa patrie par le comité des Missions wesleyennes pour prendre charge de l'église de Port-au-Prince. Son arrivée produisit une impression favorable parmi ses concitoyens. Les fidèles se rallièrent autour de lui. Ils se firent remarquer par leur zèle et leur piété, ce qui contribua plus que toute autre chose à éteindre les restes du feu de la persécution. Cela permit au comité de Londres d'y envoyer MM. Towler, Hartwell, Cardy Bird, Eldin, Bishop, etc., etc. Depuis, d'autres sociétés protestantes sont entrées dans ce champ de travail, les baptistes, en l'année 1845 ; les méthodistes américains et les épiscopaux américains, en 1861. Tous ces travaux n'ont pas été stériles.

Laissons d'abord un catholique indigène, ex-ministre

d'État, constater un fait qui nous prouvera mieux que tous les arguments philosophiques la vertu puissante des principes évangéliques. Il s'agit d'un nommé Laurent qui, après avoir appris à lire au Cap, s'en retourne dans les mornes du Dondon avec une Bible qu'un missionnaire lui a donnée. M. Delorme, hôte de la famille Laurent s'exprime ainsi :

« La bonne madame Laurent entra dans sa chambre et en revint bientôt avec une petite cassette soigneusement fermée, d'où elle tira quatre vieux volumes reliés en peau : 1^o une Bible remplie de petits morceaux d'étoffe et de papier, intercalés en forme de signets entre les pages; 2^o *Télémaque*; 3^o *Simon de Nantua*; 4^o un petit volume dépareillé des *Lettres persanes*.

« Il est à remarquer qu'il n'y a que la Bible remplie de marques, ce qui indique qu'elle était, plus que les trois autres volumes, l'objet habituel des lectures de Laurent. Et vous lisez ce livre avec plaisir? dit Paul au maître de la maison, qui semblait tout embarrassé devant ces *messieurs*, dont il venait d'entendre les dissertations.

« Il y a dans ce livre, la Bible, des paroles bien belles. Laurent nous l'explique, et depuis qu'il fait ainsi la lecture dans le bourg, beaucoup de personnes qui vivaient dans le vice et dans le mal se sont corrigées. J'en connais plusieurs qui fuyaient le travail, qui menaient mauvaise vie et qui se sont mis à travailler honnêtement et à vivre tranquillement dans leurs familles. D'autres avaient pour métier de deviner et de consulter les fétiches du Vaudoux; ils ont entendu Laurent, ils ont compris les choses qu'il conseille et ils se sont décidés à chercher leur existence dans la culture de leurs terres et à n'implorer que ce seul Dieu qui est là-haut dans le ciel.

« Laurent a fait ainsi beaucoup de bien dans le pays. Vous pourrez en juger vous-mêmes, si vous nous faites l'honneur de rester quelques jours de plus dans la commune ; vous y verrez les champs bien cultivés et vous entendrez rarement parler de vols ou d'autres désordres assez communs dans les cantons qui nous avoisinent. »

Je puis confirmer le témoignage de ce catholique haïtien distingué, ayant passé plusieurs semaines au milieu des chrétiens évangéliques du Dondon, de Saint-Raphaël, et un peu plus au nord, de la Grande-Rivière. Les mêmes effets ont été produits par les prédicateurs indigènes, à Las Caobas, au Mirebalais, Port-de-Paix, Le Borgne, Saint-Marc, aux Gonaïves. Dans les départements de l'ouest et du sud, il y a des missionnaires indigènes non salariés qui travaillent avec un zèle infatigable à répandre les principes évangéliques dans toutes les campagnes. Sur-tout le dimanche, on fait une propagande active. Le levain de l'Évangile, quoique invisible, pénètre graduellement toutes les couches de la société haïtienne.

Quand les Haïtiens proclamèrent leur indépendance, le mariage était à peu près inconnu parmi eux, et la polygamie ouvertement pratiquée sans le moindre scrupule. L'empereur Dessaline, les présidents Pétion, Boyer, Pierrot, Richer, n'avaient rien fait pour réagir contre cette immoralité.

Aujourd'hui les choses ont changé, et quoique les mœurs laissent beaucoup à désirer sous bien des rapports, le mariage est en honneur, la polygamie se cache, le libertinage est considéré comme une chose honteuse. Soulouque, arrivé à l'empire, a dû se marier ; les présidents Geffrard, Domingue, étaient également mariés.

Les prêtres catholiques n'avaient pu obtenir ces heureux résultats du temps des colons; leurs successeurs aventuriers et autres pouvaient-ils mieux les atteindre? Ces heureux progrès sont dus évidemment à l'influence des principes évangéliques répandus et enseignés par les missionnaires protestants, comme M. Delorme vient de le prouver sans en avoir l'intention.

Le culte du Vaudoux avait pris une extension extraordinaire pendant les guerres de l'indépendance. Il levait haut la tête et marchait enseignes déployées; Toussaint, Biasson, Christophe, Dessaline, avaient exercé les fonctions de papaloi. Pour donner de l'éclat à leurs cérémonies, ils y avaient mêlé d'une façon assez étrange certains rites du culte catholique.

Aujourd'hui le Vaudoux se dérobe honteusement, il se cache dans les montagnes.

Cette victoire importante est encore due à la salutaire influence exercée par la vie exemplaire des paysans chrétiens évangéliques, c'est-à-dire à l'influence du protestantisme.

Deux membres pieux de notre église évangélique à l'Anse-à-Veau, MM. Labissière et Salomon, saisissant l'occasion d'un tremblement de terre, prêchèrent l'Évangile et, par leurs instances, amenèrent le général commandant la place et, après lui, les notabilités de la ville, à adresser une pétition au gouvernement réclamant l'observation du dimanche. Quand ce mouvement, dû à l'initiative de nos amis Labissière et Salomon, fut bien accentué, les prêtres catholiques offrirent leur coopération et en prirent la direction dans beaucoup d'endroits, rédi-

geant les pétitions et s'inscrivant en tête de la liste des pétitionnaires. Presque toutes les villes d'Haïti opinèrent dans le même sens; c'est ainsi que des ordres officiels furent donnés pour que tout travail fût suspendu ce jour-là.

Maintenant le dimanche est observé à Haïti à peu près comme aux États-Unis d'Amérique et en Angleterre. A qui doit-on attribuer ce changement, sinon aux missionnaires évangéliques? Il est vrai que les prêtres catholiques ont favorisé ce mouvement; mais ils n'ont fait que suivre l'impulsion qu'ils n'avaient pas donnée.

N'est-ce pas là un résultat magnifique?

Tous les chefs d'État que j'ai connus, sans exception, ont rendu témoignage aux bienfaits de l'Évangile dans leur pays, entre autres les généraux Nissage Saget, Domingue, Boisrond Canal et tout particulièrement le président actuel général Salomon. Quelques jours après son arrivée au pouvoir, il a rendu un hommage public au protestantisme, en parlant de M. Sadrac Hippolyte, chef de l'exportation des cafés en douane.

Evidemment le gouvernement du général Salomon en appelant à Haïti, comme il vient de le faire, seize professeurs laïques français, licenciés ès lettres, sous la conduite du général Manigat, a voulu prouver que s'il désire éclairer le peuple, il n'entend pas abandonner la jeunesse haïtienne au catholicisme ultramontain. C'est ainsi que l'entendait le patriote haïtien, distingué professeur, M. Villevaileix. C'est ainsi que le comprenait le missionnaire Bird, si avantageusement connu dans le pays pendant quarante ans. Doué d'un caractère énergique, d'une persévérance à toute épreuve, d'un dévouement sans égal,

M. Bird triompha de tous les obstacles pour élever un collège digne du protestantisme. Malheureusement son Comité lui envoya comme directeur laïque un jeune Anglais qui connaissait imparfaitement le français, ce qui le rendait ridicule. Et le ridicule est tout-puissant chez les Haïtiens comme chez les Français. On peut dire que c'est le ridicule qui a ruiné le plus bel établissement que le protestantisme ait jamais eu à Haïti. On y envoyait des pensionnaires de presque toutes les villes de la République. Aujourd'hui encore on rencontre de ses élèves dans toute l'étendue du pays. Le collège fut incendié dans la révolution de Salnave en 1869. M. Bird aurait dû, croyons-nous, insister auprès du gouvernement pour obtenir une indemnité, puisque les indigènes seuls retiraient de l'établissement qu'il avait fondé, d'incontestables avantages. Nous lui avons exprimé cette opinion. Il préférait arriver au résultat qu'il poursuivait par ses efforts personnels, par son indomptable énergie, et nous avons tous les deux l'espoir de reprendre cette belle œuvre. Sa longue expérience lui disait que c'était le seul moyen d'arriver au but qu'il se proposait. Du reste, c'était sa préoccupation de tous les jours, on ne pouvait demeurer sous son toit sans partager ses aspirations. Nous avons déployé toute notre énergie pour réaliser ses projets les plus chers. Nous sommes même venu à Paris dans ce but. Son successeur avait d'autres vues. Jeune homme très pieux et très courageux, mais sans expérience de l'œuvre de l'évangélisation en pays français et catholique, ayant toujours exercé son ministère chez les barbares de la côte d'Afrique, il ne pouvait envisager les choses à notre point de vue, qui était celui du *père* Bird, aussi les choses en sont-elles restées

là. Heureusement le gouvernement ne s'arrête pas, il persévère dans la bonne voie. Que Dieu bénisse Haïti et ses enfants, où qu'ils se trouvent. L'Éternel règne!
Veritas magna et prævalebit.

Vu :

Le Président de la soutenance,
ED. VAUCHER.

Vu :

Le Doyen,
F. LICHTENBERGER.

Vu et permis d'imprimer :

Le vice-recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS.

Tyrannies et cruautés des Espagnols commises aux Indes occidentales, par Dom Frère Barthélemy de Las Casas (1542). Traduit à Rouen (1630), chez Jacques Cailloue, à la cour du Palais.

La découverte des Indes occidentales par les Espagnols, écrite par Dom Las Casas, évêque de Chiappa. Paris, chez André Pralard, rue Saint-Jacques (1697).

Histoire general de los hecos de los Castellanos, en las Islas y Tierra firma del mar Oceano, en 4 volumes in-folio, par Antoine de Herrera.

Description des Indes occidentales, par Antoine de Herrera. Amsterdam, chez Michel Colin, libraire (1622).

Histoire générale des Antilles habitées par les Français, par le R. P. Du Tertre, missionnaire apostolique dans les Antilles. Paris, chez Thomas Jolly, au Palais, en la salle des Merciers (1667).

Histoire générale des Iles de Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique, par le R. P. Du Tertre. Paris (1664), Jacques Langlois, imprimeur.

Histoire du cardinal Ximènes, par Esprit Fléchier, évêque de Nîmes (1693). Paris, Jean Anisson, rue Saint-Jacques.

Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, par l'abbé Raynal, à La Haye, chez Gosse fils (1774).

Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale, par le Père de Charlevoix (1744). Paris, Rollin fils.

Journal des révolutions de la partie française de Saint-Domingue, rédigé par un républicain. Dédié à la République du 20 septembre 1792. Tomes I et II.

Description topographique et politique de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, par M. L.-E. Moreau de Saint-Méry (1796). Philadelphie Ewalnect Street, n° 84.

De Saint-Domingue, de ses guerres, de ses révolutions, de ses ressources et des moyens à prendre pour y rétablir la paix et l'industrie, par M. Drouin de Bercy, créole et propriétaire à Saint-Domingue, inspecteur de culture. Paris (1814).

Souvenirs des Antilles, par M... I. II. Paris, chez Gide fils, rue Saint-Maur (1818).

Voyages d'Alexandre Mackenzie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, traduit de l'anglais par J. Castera, avec des notes tirées des papiers du vice-amiral Bougainville. Paris, Dentu.

History of the west Indies, by Doctor Thomas Coke. Liverpool (1808).

Histoire de la conquête du Mexique, par W.-H. Prescott, publiée en français par Amédée Pichot Firmin-Didot (1846).

Histoire générale des Antilles. par M. Adrien Dessalles. Paris, France, libraire-éditeur (1847).

The black man or Haytian Independence, by Rév. M. B. Bird. New-York (1869).

Haïti, treize ans de séjour aux Antilles, par F. Eldin, missionnaire. Toulouse (1878).

Hayti or the black Republic, by Sir Spencer Saint-John. London (1886), Schælcher, Victor. *Colonies étrangères et Haïti*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Description générale et quelques mots sur l'histoire d'Haïti	5
CHAPITRE II. — La révolution haïtienne. — Toussaint Louverture. — La déclaration de l'indépendance	41
CHAPITRE III. — Le culte du Vaudoux.	49
CHAPITRE IV. — Le catholicisme romain.	29
CHAPITRE V. — Le christianisme évangélique	33
Liste des ouvrages consultés	43

